

Pour Adhérer

Ces deux premiers tours de Coupe de France annoncent le début de la saison. Parce que l'arbitrage ne se limite pas à la prestation réalisée sur le terrain, l'UNAF a décidé de vous accompagner d'avantage tout au long de votre saison.

Votre section départementale de l'Isère n'est pas seulement **un soutien juridique** (*paiement des frais d'avocat...*), elle est avant tout **une véritable famille sportive** rassemblant **tous les arbitres de football** en activité ou non.

Votre adhésion vous donne droit à des avantages incontournables.

Pour adhérer :

Il suffit de remplir **la fiche adhésion UNAF ISERE** : située sur le site du District de l'Isère de Football : rubrique « Arbitrage » – onglet « Documents » - onglet « UNAF 38 » et la retourner à l'attention de l'UNAF ISERE, au siège départemental du District de l'Isère de Football (*2 bis rue Pierre de Coubertin 38360 SASSENAGE*)

Et, joindre un chèque, à l'ordre de l'UNAF ISERE, correspondant à votre catégorie :

- Très jeune arbitre (né après le 01/01/2001) : Gratuit
- Jeune arbitre (né après le 01/01/1993) : 25 €
- Arbitre adulte : 44 €
- Honoraire ou sympathisant : 30 €

Un reçu de paiement peut vous être envoyé sur demande pour votre club.

Notre présence à vos côtés

Les Samedi 03 et Dimanche 04 Septembre, les arbitres de Ligue Isérois se sont rendus à l'assemblée générale de la Ligue pour valider leur test Physique.

Ce samedi 10 Septembre se sera au tour des arbitres de niveau départementale de réussir le test physique Werner Helsen au TSF de Voiron.

L'**UNAF ISERE** sera bien évidemment présente à vos cotés. Une intervention de votre association aura lieu lors de l'Assemblée Générale. De plus, nous serons présents à proximité des tables d'émargement pour vous accueillir et répondre à vos sollicitations.

Portrait

Chaque semaine découvrez le portrait d'un membre du nouveau comité directeur de votre amicale de l'Isère.

Cette semaine c'est : **Farid KORBAA - 33 ans, Marié et père de 3 enfants, Technicien en énergétique et Vice président au Soutien à l'arbitrage**

Pourquoi j'ai choisi d'être arbitre ?



J'ai commencé en tant que joueur au FC La Mure puis au FC Sud Isère après la fusion, de 1988 à 2001.

J'ai débuté l'arbitrage en septembre 1999, actuellement j'évolue en catégorie D1 et ce depuis 8 ans. En tant qu'assistant agréé ligue j'effectue également des touches en PHR depuis environ 6 ans.

Le fait de pouvoir prouver qu'il peut y avoir de bons arbitres et d'être en mesure de diriger une rencontre dans un climat serein et en toute sécurité pour les joueurs, est la chose qui m'a motivé à devenir arbitre.

Pourquoi j'ai choisi l'UNAF ?

J'ai choisi d'adhérer à l'UNAF depuis mon début dans l'arbitrage car je savais l'importance qu'avait l'UNAF pour me protéger et me soutenir en cas de problème sur les rencontres que j'allais arbitrer.

Ce qui m'a fait venir au comité directeur de l'**UNAF ISERE** est tout simplement Nicolas Tamborini, qui m'a proposé de le rejoindre à ce nouveau projet. Je tiens à le remercier de sa confiance. J'avais également envie de m'investir un peu dans l'association pour laquelle j'adhère depuis maintenant plus de 15 ans.

Mon meilleur souvenir :

Mes meilleurs souvenirs ont été lorsque j'ai arbitré un match dans le nord Isère et que France 3 est venu faire un reportage tv sur l'arbitrage. Le second a été d'officier durant la finale de coupe d'Isère Seniors en 2015 qui opposait ECBF à VAREZE.

Courriers reçus

MEMO CLUB : Réponse à notre demande de devis

Conduite à tenir en cas d'agression :

En cas d'agressions (quel que soit la nature : menaces, coups...), après avoir respecté les formalités données par la CDA, prenez contact dès que possible avec votre président de CDA ou son président délégué, ainsi qu'avec l'un des co-présidents et le délégué juridique de la section départementale UNAF Isère.

Pour l'UNAF, cette démarche est impérative afin que vous puissiez être accompagné dès que possible, et surtout lors du dépôt de plainte ou toute autre démarche.

Prenez soin SVP de relever les coordonnées suivantes et de les laisser dans votre mallette d'arbitre :

- Co-Présidents de l'UNAF Isère :

Mario MARTORANA au 06-69-95-92-22

Nicolas TAMBORINI au 06-80-82-51-31

- Responsable Juridique :

Mohamed BENATTOU au 06-20-65-37-82

- **Ce slogan s'adresse :**

- aux présidents,
 - aux dirigeants de clubs,
 - aux joueurs,
 - et même aux spectateurs....

Arbitre Agressé = Football en Danger



- **Rappel :**

La loi du 23 octobre 2006 (plus connue sous le nom de "loi LAMOUR") stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

Rédacteur
Mathieu FERNANDES